SÉNAT

Le lundi 5 février 1951

La séance est ouverte à 8 heures du soir, le Président suppléant (l'honorable J. H. King) étant au fauteuil.

Prière et affaires courantes.

DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE

Le Sénat passe à la suite de la discussion, interrompue le jeudi 1° février, sur la motion de l'honorable M. Stambaugh tendant à voter une adresse à Son Excellence le gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'honorable John T. Haig: Honorables sénateurs, vu qu'aucun autre de mes collègues du parti conservateur n'a encore pris place au Sénat, je suis dans l'heureuse situation de rallier l'assentiment unanime de mon parti à toutes les obversations que je formulerai ce soir (Exclamations). Aucune voix discordante,

Je tiens tout d'abord à faire miennes les félicitations que les motionnaires de l'Adresse (l'honorable M. Stambaugh et l'honorable M. Dessureault) ont offertes au Gouverneur général à l'occasion du renouvellement de son mandat pour un an. J'aurais préféré, comme bien d'autres personnes, que son mandat fût prolongé de cinq ans, car il a fait honneur au Canada et s'est acquitté avec distinction de sa haute charge dans les heures difficiles que nous traversons.

Je félicite les motionnaires de l'Adresse. Le motionnaire en premier, quoique assez nouvellement arrivé au Sénat, a su représenter dignement la province d'Alberta. Je n'ai pu suivre en entier le discours du second motionnaire, mais j'en ai depuis lu la traduction dans le hansard. Il mérite également des éloges.

La coutume veut que, lors du débat sur l'adresse, le premier membre de l'opposition à prendre la parole étudie assez longuement le discours du trône. Bien que le discours du trône mentionne beaucoup de questions dignes d'examen, je n'ai pas l'intention, ce soir, de suivre la pratique habituelle.

A la vérité, la présente session a été convoquée pour étudier deux questions, dont la première peut se ranger sous la rubrique des affaires ou de la défense internationales. Dans la situation présente, ces deux rubriques sont synonymes. L'autre question, qui n'a pas été traitée comme on l'aurait pu, est le coût de la vie. Je vais traiter ces deux points du mieux que je pourrai.

Arrêtons-nous quelques instants aux Nations Unies. Ainsi que je l'ai déjà mentionné, et j'y reviens, je suis en faveur du maintien des Nations Unies. J'avoue que cet organisme a commis bien des erreurs. Très souvent, nous nous sommes inquiétés de ses décisions et il est sûr que quiconque voudrait critiquer cet organisme pourrait lui reprocher un grand nombre d'erreurs. J'affirme énergiquement toutefois, que tant qu'on n'aura pas proposé une meilleure méthode de règlement des différends internationaux, je ne vois pas de meilleur moyen que de les étudier au sein de l'ONU.

Des voix: Très bien!

L'honorable M. Haig: Dans la pratique de ma profession et dans la vie en générale, je me suis rendu compte que l'examen en commun des différends est le meilleur moyen de les régler. Quand les deux parties sont en présence, les divergences d'opinion n'apparaissent jamais aussi grandes. Comme certains de mes collègues, j'ai eu l'honneur, à titre de représentant du Canada, d'assister aux séances de l'ONU; bien que j'aie été déçu, et même parfois indigné, de la façon dont l'organisme fonctionnait, je me suis demandé, par la suite, si ce que je pourrais proposer pour le remplacer serait plus efficace.

Je passe maintenant à l'accord conclu entre les douze nations de l'Atlantique, accord qu'on appelle l'Alliance atlantique. Bien que je veuille en dire quelques mots seulement, je tiens cependant à mentionner qu'à notre Gouvernement et à celui d'autres pays revient, pour une large part, le mérite d'avoir fondé cet organisme. D'après mes observations sur la situation internationale, certains sénateurs concluront peut-être que je doute du succès futur de l'organisme en question, J'entretiens certains doutes, il est vrai, et seul l'avenir en révélera ou non le bien-Toutefois, l'Alliance atlantique nous permet de connaître l'attitude des autres pays, et voilà ce qui peut être très important pour nous.

Avant d'aborder mon sujet principal, je tiens à dire quelques mots de la Commission canadienne du blé. La mise en commun de cinq ans ayant pris fin, la question acquiert une importance toute particulière pour les provinces des Prairies. Au cours de la période de cinq ans, on a disposé d'environ 1,400 millions de boisseaux de blé. Je ne suis pas dans le secret, mais d'après mes calculs fondés sur le rapport des vérificateurs, à la fin d'avril dernier, le reste du montant destiné à être distribué s'élevait à 5c. ou 6c. le boisseau. Si quelqu'un veut prendre connaissance